








Les formations OS2

Agir en réseau pour renforcer notre impact

Responsabilité juridique de l'association et de ses dirigeants

 Référence	OS206
 Lieu	Intra : sur site
 Durée	1 jour
 Coût	1 600 € par groupe (hors frais de déplacement et d'hébergement)
 Groupe	15 personnes maximum

PUBLIC

Dirigeants associatifs

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Maîtriser les règles juridiques de la responsabilité pénale et civile des dirigeants associatifs
- Connaître les risques et les assurances concernant les activités des membres de l'association

CONTENU

- **Le cadre juridique de la responsabilité pénale et civile, pré requis**
 - L'organisation judiciaire française
 - Les grandes règles de la procédure civile et de la procédure pénale
 - Distinction responsabilité civile et responsabilité pénale
 - Distinction dirigeant de droit et dirigeant de fait
- **La responsabilité civile des dirigeants d'association**
- **La responsabilité pénale des dirigeants d'association**
- **La responsabilité financière des dirigeants d'association**
- **La maîtrise des risques**
 - La carte des risques
 - La définition des rôles de chacun dans les statuts de l'association et son règlement intérieur
 - Le respect des stipulations des statuts et du règlement intérieur
 - Les délégations
 - La notion et l'usage d'assurance

PÉDAGOGIE

Apports théoriques, échanges, débats, présentation et études de situation servant d'exemples

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- En début de formation : Tour de table
- En cours de formation : QCM et/ou Quizz



- A l'issue de la formation : Questionnaire d'auto-évaluation des acquis par participant au regard des objectifs définis du programme
- 3 à 6 mois après la formation : Questionnaire d'impact